

Notre association fait partie d'un réseau national d'aide à domicile (Fédération Nationale des Associations de l'Aide Familiale Populaire / CSF). Elle est affiliée à la Confédération Syndicale des Familles, organisation familiale qui agit dans le domaine du logement, de l'éducation, de la famille, de la consommation, des loisirs, de la santé ...

N'hésitez pas à nous contacter :

Association de l'Aide Familiale Populaire
51 bis rue de Mulhouse (rez-de-chaussée à gauche)
90000 BELFORT

Téléphone : 03.84.28.71.27
E-mail : aide.familiale@wanadoo.fr
Site internet : www.aafp90.org

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 00
et de 14 H 00 à 17 H 00



Association de l'Aide Familiale Populaire / Confédération Syndicale des Familles



Réduction d'impôts possible *

**L'aide à domicile aux familles
du département du Territoire de Belfort**

Quelle que soit votre situation, l'AAFP/CSF peut vous aider.



Je dois être hospitalisée

« Qui va prendre mes enfants en charge ? Qui va s'occuper de la maison ? Avec l'aide d'une professionnelle, je pourrai faire face »

J'attends un enfant

« J'ai besoin de soutien à la maison pour les tâches ménagères. L'aide d'une professionnelle me permet d'être plus disponible pour mes deux premiers enfants »

Je suis malade

« Heureusement, j'ai une professionnelle qui vient à mon domicile. Elle m'aide à préparer les repas, et aussi à assumer des rendez-vous pour mon enfant »

Je me sens parfois seule face au comportement de mon enfant

« La professionnelle m'aide à assurer l'entretien quotidien du domicile et m'apporte également un réel soutien dans ma fonction de parent »

Notre Association c'est :

UNE MISSION : Faciliter l'accès aux services d'aide à domicile dans un esprit de solidarité.

UNE ETHIQUE : Respecter les personnes aidées, leurs droits, dans une relation de qualité et de confiance.

DES TARIFS : Notre association ne cherche pas à faire de profit ! Les tarifs appliqués sont ceux fixés par nos financeurs.

DES ENGAGEMENTS : Evaluer avec vous vos besoins et préciser les conditions d'intervention dans un document écrit d'engagement mutuel. Offrir un encadrement de qualité vous assurant un suivi des interventions.

UNE OUVERTURE : Prendre en compte votre avis à travers des questionnaires de satisfaction. Vous faire participer à la vie de l'association en faisant partie du Conseil d'Administration.

C'est pourquoi notre association sera votre association.

Une aide efficace et ponctuelle à votre domicile

Notre association met à votre disposition du personnel qualifié en fonction de vos besoins :

- Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale
- Aide à domicile aux familles.

Nos professionnelles interviennent aux jours et heures déterminés par l'association, en accord avec vous. Cette intervention ponctuelle a pour objectif de répondre à vos besoins.

Votre participation financière est définie en fonction du montant de votre quotient familial.

Notre association a été créée en 1946 et bénéficie d'un agrément émis par la Préfecture du Territoire de Belfort.

Notre association est financée par la Caisse d'Allocations Familiale et le Conseil Départemental de Belfort.

